

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 13 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :

06 décembre 2024

Date d'affichage : 06 décembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14 Nombre de votants : 18

OBJET: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC, pour la rénovation de l'aire de jeux du chef-lieu

L'an deux mille vingt-quatre vendredi 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

<u>Présents</u>: Mmes Sabrina BARBERO, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY (arrivé à 19h28), Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

<u>Absents</u>: Mmes Jeannine CHAPUIS (procuration à Mme Sylviane ETAIX), Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE, Corinne PAYOT (procuration à M. pascal BOUVIER).

M. Olivier Michel (procuration à M. Michel MONTET).

Madame Céline LEGER a été élue secrétaire de séance.

La municipalité nouvellement élue souhaite prioritairement réhabiliter un parc de jeux pour les enfants. Il est rappelé que deux aires de jeux d'enfants existent sur la commune, l'une à côté de l'école maternelle et l'autre dans le hameau de Langon). L'aire de jeux du chef-lieu est apparue prioritaire car elle est vétuste et nécessite des améliorations ou changement de modules de jeux.

La municipalité souhaite mener rapidement à terme ce projet de réhabilitation pour lequel des crédits ont été inscrits en dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2025.

Les montants prévisionnels de travaux sont de l'ordre de 40 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Savoie la plus élevée possible, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) ou de toute autre enveloppe budgétaire,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention du Département de la Savoie au titre du FDEC : la plus élevée possible,
 - Financement communal pour le solde : autofinancement.
- DEMANDE l'autorisation du Département de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18
VOTE POUR : 18
VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Pierre ANDRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241213-D05_CM_13_12_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024